

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B

Le 4 Octobre 2022

Le Bureau communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à Eurre sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Parc d'activités de CONFLUENCE – Livron : transfert de foncier aux différentes collectivités compétentes à l'issue des travaux.

Nombre de membres en exercice : 31 Quorum : 16
Membres présents : 20 Membres représentés : 3

Date de convocation : 20 septembre 2022

PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MARION C., MOULINS-DAUVILLIERS G., GRANGEON S.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., GAFFIOT F.,
GAGNIER G., MOREL L., BOUCHET JL., ESTEOULLE R., PATONNIER T., SAYN L.,
CHAGNON JM., CHAVE P., LOMBARD F., PEYRET JM.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES JACQUOT C., CHALEAT R.
MR CROZIER G.

5 ABSENTS EXCUSES :

MME VIALON AL.
MRS FAYARD F., MACLIN B., VALLON C., RIBIERE P.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Val de Drôme a réalisé en 2019, afin d'atteindre l'objectif du projet de territoire « Favoriser la création d'emplois », l'aménagement des parcs d'activités économiques intercommunaux, parmi lesquels le parc d'activités de Confluence, sur la commune de Livron-sur-Drôme.

Une délibération avait été prise au bureau communautaire du 03/11/2020, n°06/03-11-20/B approuvant le transfert de foncier ci-dessous par actes administratifs. A ce jour, il convient d'effectuer ce transfert par actes notariés et non par actes administratifs, les cessions et acquisitions restant les mêmes.

Pour rappel, les transferts de foncier sont les suivants :

La CCVD cède les parcelles suivantes à la commune de Livron-sur-Drôme,

- YD n°502 (9 m²)
- YD n°510 (4 m²)
- YD n°511 (76 m²)
- YD n°513 (12 m²)
- YD n°515 (1142 m²)
- YD n°516 (283 m²)
- YD n°517 (221 m²)

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B

Elles correspondent au chemin des Saules et au canal des 14 pouces et représentent 1 747 m².

Il est proposé de vendre ces parcelles à l'euro symbolique pour l'ensemble des parcelles.

La CCVD cède la parcelle suivante à l'Etat,

- YD n°518 (224 m²)

Elle correspond à la branche d'accès au futur giratoire de la déviation de la RN7.

Il est proposé de vendre cette parcelle à l'euro symbolique.

Pour le Conseil départemental, la CCVD vend certaines parcelles et en achète d'autres pour son compte (bassins de rétention des eaux pluviales).

La CCVD cède les parcelles suivantes au département de la Drôme,

- YD n°519 (2 469 m²)
- YD n°521 (155 m²)
- YD n°522 (1 m²)

Elles correspondent à l'emprise de la RD86 et représentent 2 625 m².

Il est proposé de vendre ces parcelles à l'euro symbolique pour l'ensemble des parcelles.

Les emprises du Domaine Public Départemental transformées en espaces verts pour la gestion des eaux pluviales du parc d'activités représentent une surface de 241 m². Il convient de les transférer à la CCVD. Il s'agit des parcelles :

- YD n°525 (236 m²)
- YD n°526 (1 m²)
- YD n°527 (4 m²)

Il est proposé d'acheter ces parcelles à l'euro symbolique.

Pour l'ensemble de ces transferts de foncier, il est proposé de réaliser des actes notariés.

L'avis des domaines du 14/09/2022 n° 2022-26165-66228 d'une valeur de 1 € symbolique HT (Commune de Livron)

L'avis des domaines du 14/09/2022 n° 2022-26165-66229 d'une valeur de 1 € symbolique HT (Etat)

L'avis des domaines du 14/09/2022 n° 2022-26165-66232 d'une valeur de 1 € symbolique HT (Département)

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

Vu la proposition de transfert de foncier entre collectivités compétentes,

Vu les avis de France Domaine n° 2022-26165-66228, n° 2022-26165-66229 et n° 2022-26165-66232

- D'annuler et remplacer la délibération n°06/03-11-20/B du 03/11/2020,
- D'approuver le transfert de foncier proposé ci-dessus, par actes notariés

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B

- De vendre à l'euro symbolique selon les avis des Domaines :
n° 2022-26165-66228, à la commune de Livron, les parcelles :

- YD n°502 (9 m²)
- YD n°510 (4 m²)
- YD n°511 (76 m²)
- YD n°513 (12 m²)
- YD n°515 (1142 m²)
- YD n°516 (283 m²)
- YD n°517 (221 m²)

Pour une surface totale de 1 747 m²

- n° 2022-26165-66229, à l'Etat, la parcelle :*

- YD n°518 (224 m²)

Pour une surface totale de 224 m²

- n° 2022-26165-66232 au Département de la Drôme, les parcelles :*

- YD n°519 (2 469 m²)
- YD n°521 (155 m²)
- YD n°522 (1 m²)

Pour une surface totale de 2 625 m²

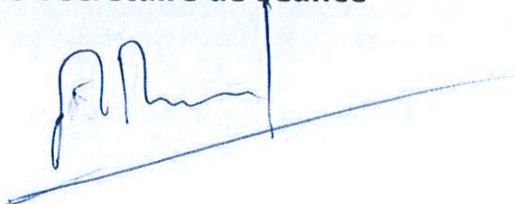
- D'acheter les parcelles du département de la Drôme à l'euro symbolique :

- YD n°525 (236 m²)
- YD n°526 (1 m²)
- YD n°527 (4 m²)

Pour une surface totale de 238 m²

- D'autoriser le Président à signer les actes de vente et d'acquisition.
- D'autoriser le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



**Le Président
Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **17 OCT. 2022**

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B

7300-L-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de
l'Isère**

Le 14/09/2022

Pôle d'évaluation domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 39

mél. : ddfig38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

CC DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE

Affaire suivie par : Anne-Françoise CLUZEL

téléphone : 06 14 74 93 89

mél. : anne-francoise.cluzel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE:2022-26165-66229

Réf DS :9772212

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : transfert de foncier situé sur le parc d'activités la confluence à Livron-sur-Drôme.

Madame,

Dans le cadre d'une opération de transfert de foncier sur le parc d'activités « la Confluence » à Livron-sur-Drôme, la CCVD va céder la parcelle YD 518 pour une superficie totale 248 m² à l'Etat. Cette cession sera réalisée à l'euro symbolique.

Eu égard à la nature de l'opération et à l'usage des terrains (aménagement des voiries), cette cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation et peut être admise.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'Inspectrice des Finances publiques

Anne-Françoise CLUZEL

DELIBERATION

7300-L-SD

1/ 04-10-22 / B



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 14/09/2022

**Direction départementale des Finances Publiques de
l'Isère**

Pôle d'évaluation domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 39

mél. : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr à

Le Directeur départemental des Finances
publiques

POUR NOUS JOINDRE

CC DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE

Affaire suivie par : Anne-Françoise CLUZEL

téléphone : 06 14 74 93 89

mél. : anne-francoise.cluzel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE:2022-26165-66232

Réf DS :9772587

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : transfert de foncier situé sur le parc d'activités la confluence à Livron-sur-Drôme.

Madame,

Dans le cadre d'une opération de transfert de foncier sur le parc d'activités « la Confluence » à Livron-sur-Drôme, la CCVD va céder les parcelles YD 519, 521 et 522 pour une superficie totale 2 625 m² au Département. Cette cession sera réalisée à l'euro symbolique.

Eu égard à la nature de l'opération et à l'usage des terrains (aménagement des voiries), cette cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation et peut être admise.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,

L'Inspectrice des Finances publiques

Anne-Françoise CLUZEL

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B

7300-L-SD



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de
l'Isère**

Le 14/09/2022

Pôle d'évaluation domaniale

8 rue de Belgrade BP 1126
38022 GRENOBLE Cedex 1

téléphone : 04 76 70 85 39

mél. : ddfip38.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances
publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

CC DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE

Affaire suivie par : Anne-Françoise CLUZEL

téléphone : 06 14 74 93 89

mél. : anne-francoise.cluzel@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE:2022-26165-66228

Réf DS :97449905

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : transfert de foncier situé sur le parc d'activités la confluence à Livron-sur-Drôme.

Madame,

Dans le cadre d'une opération de transfert de foncier sur le parc d'activités « la Confluence », la CCVD va céder les parcelles YD 502, 510, 511, 513, 515, 516 et 517 pour une superficie totale 1 747 m² à la commune de Livron-sur-Drôme. Cette cession sera réalisée à l'euro symbolique.

Eu égard à la nature de l'opération et à l'usage des terrains (aménagement des voiries), cette cession à l'euro symbolique n'appelle pas d'observation et peut être admise.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,
L'Inspectrice des Finances publiques

Anne-Françoise CLUZEL

Commune de LIVRON sur Drôme

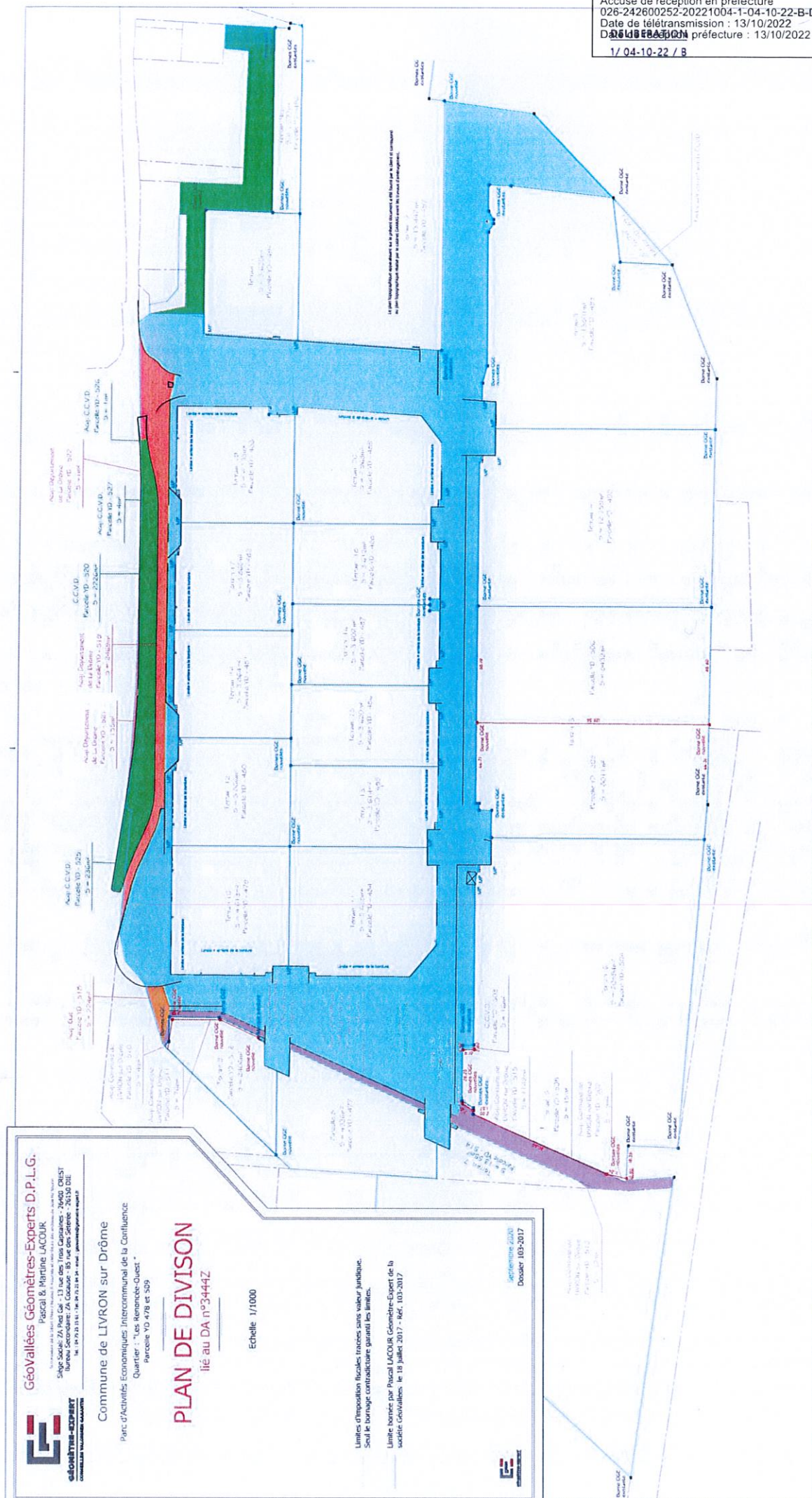
Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la Confluence
Quartier : "Les Renardes-Ouest"
Parcelle YD 478 et 509

PLAN DE DIVISON
lié au DA n°3444Z

Echelle 1/1000

Limites d'imposition fiscales tracées sans valeur juridique.
Seul le bornage contradictoire garantit les limites.

Limite bornée par Pascal LACOUR Géomètre-Expert de la société GeoVallées, le 18 juillet 2017 - Réf. 103-2017

September 2020
Dossier 103-2017

DELIBERATION

1/ 04-10-22 / B



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Geo Vallées Géomètres-Experts D.P.L.G.

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines – 26400 CREST

Tel : 04.75.25.15.61

Bureaux Secondaires : 85 rue de Sétérée – 26150 DIE

Tel : 04.75.21.84.54

208 route de Marseille – 26200 MONTELIMAR

Tel : 04.75.98.15.35

courriel : geovallees@geometre-expert.fr

Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la **CONFLUENCE**

**** RECAPITULATIF des SURFACES ****

Concernant les dernières DIVISIONS effectuées en Septembre 2020

Département de la DROME

Commune de LIVRON sur Drôme

Cadastrée section YD

**Parcelles divisées n°478 et 509, ainsi que 3 tènements issus du
Domaine Public Départemental**

1 – Parcelle divisée YD n°478

- parcelle YD n°513
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 12 m²
- parcelle YD n°514
Conservée par la CCVD – à vendre (terrain 7)
Surface : 1 355 m²

2 - Parcelle divisée YD n°509

- parcelle YD n°515
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 1 142 m²
- parcelle YD n°516
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 283 m²
- parcelle YD n°517
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 221 m²
- parcelle YD n°518
Cession à l'ETAT
Surface : 224 m²
- parcelle YD n°519
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 2 469 m²
- parcelle YD n°520
Conservée par la CCVD (espace vert central)
Surface : 2 226 m²
- parcelle YD n°521
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 155 m²
- parcelle YD n°522
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°523
Conservée par la CCVD
Surface : 3 065 m²
- parcelle YD n°524
Conservée par la CCVD (voirie interne de la zone)
Surface : 31 987 m²

3 – Tènements issus du Domaine Public Départemental

- parcelle YD n°525
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 236 m²
- parcelle YD n°526
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°527
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 4 m²

4 – Pour RAPPEL (divisions antérieures)

- parcelle YD n°502
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 9 m²
- parcelle YD n°503
Conservée par la CCVD
Surface : 16 m²
- parcelle YD n°507
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 10 m²
- parcelle YD n°508
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 15 m²
- parcelle YD n°510
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 4 m²
- parcelle YD n°511
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 76 m²
- parcelle YD n°512
A vendre ou vendu (terrain 9)
Surface : 2 406 m²

5 – Récapitulatif de surfaces à céder par la CCVD

Pour la Ville de LIVRON : 1 747 m² (parcelles 502 – 510 – 511 – 513 – 515 – 516 – 517)

Pour l'ETAT : 224 m² (parcelle 518)

Pour le DEPARTEMENT : 2 625 m² (parcelles 519 – 521 – 522)

6 – Récapitulatif de surfaces à céder par le DEPARTEMENT à la CCVD

S = 241 m² (parcelles 525 – 526 – 527)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

GéoVallées Géomètres-Experts D.P.L.G.

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines – 26400 CREST
Tel : 04.75.25.15.61

Bureaux Secondaires : 85 rue de Sétérée – 26150 DIE
Tel : 04.75.21.84.54

208 route de Marseille – 26200 MONTELIMAR
Tel : 04.75.98.15.35

courriel : geovallees@geometre-expert.fr

Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la **CONFLUENCE**

**** RECAPITULATIF des SURFACES ****

Concernant les dernières DIVISIONS effectuées en Septembre 2020

Département de la DROME

Commune de LIVRON sur Drôme

Cadastrée section YD

Parcelles divisées n°478 et 509, ainsi que 3 tènements issus du
Domaine Public Départemental

Dossier 103-2017
Etabli le 23 septembre 2020 par Pascal LACOUR

1 – Parcelle divisée YD n°478

- parcelle YD n°513
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 12 m²
- parcelle YD n°514
Conservée par la CCVD – à vendre (terrain 7)
Surface : 1 355 m²

2 - Parcelle divisée YD n°509

- parcelle YD n°515
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 1 142 m²
- parcelle YD n°516
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 283 m²
- parcelle YD n°517
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 221 m²
- parcelle YD n°518
Cession à l'ETAT
Surface : 224 m²
- parcelle YD n°519
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 2 469 m²
- parcelle YD n°520
Conservée par la CCVD (espace vert central)
Surface : 2 226 m²
- parcelle YD n°521
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 155 m²
- parcelle YD n°522
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°523
Conservée par la CCVD
Surface : 3 065 m²
- parcelle YD n°524
Conservée par la CCVD (voirie interne de la zone)
Surface : 31 987 m²

3 – Tènements issus du Domaine Public Départemental

- parcelle YD n°525
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 236 m²
- parcelle YD n°526
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°527
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 4 m²

4 – Pour RAPPEL (divisions antérieures)

- parcelle YD n°502
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 9 m²
- parcelle YD n°503
Conservée par la CCVD
Surface : 16 m²
- parcelle YD n°507
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 10 m²
- parcelle YD n°508
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 15 m²
- parcelle YD n°510
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 4 m²
- parcelle YD n°511
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 76 m²
- parcelle YD n°512
A vendre ou vendu (terrain 9)
Surface : 2 406 m²

5 – Récapitulatif de surfaces à céder par la CCVD

Pour la Ville de LIVRON : 1 747 m² (parcelles 502 – 510 – 511 – 513 – 515 – 516 – 517)

Pour l'ETAT : 224 m² (parcelle 518)

Pour le DEPARTEMENT : 2 625 m² (parcelles 519 – 521 – 522)

6 – Récapitulatif de surfaces à céder par le DEPARTEMENT à la CCVD

S = 241 m² (parcelles 525 – 526 – 527)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

GéoVallées Géomètres-Experts D.P.L.G.

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines – 26400 CREST

Tel : 04.75.25.15.61

Bureaux Secondaires : 85 rue de Sétérée – 26150 DIE

Tel : 04.75.21.84.54

208 route de Marseille – 26200 MONTELIMAR

Tel : 04.75.98.15.35

courriel : geovallees@geometre-expert.fr

Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la **CONFLUENCE**

**** RECAPITULATIF des SURFACES ****

Concernant les dernières DIVISIONS effectuées en Septembre 2020

Département de la DROME

Commune de LIVRON sur Drôme

Cadastrée section YD

Parcelles divisées n°478 et 509, ainsi que 3 tènements issus du
Domaine Public Départemental

1 – Parcelle divisée YD n°478

- **parcelle YD n°513**
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 12 m²
- **parcelle YD n°514**
Conservée par la CCVD – à vendre (terrain 7)
Surface : 1 355 m²

2 - Parcelle divisée YD n°509

- **parcelle YD n°515**
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 1 142 m²
- **parcelle YD n°516**
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 283 m²
- **parcelle YD n°517**
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 221 m²
- **parcelle YD n°518**
Cession à l'ETA
Surface : 224 m²
- **parcelle YD n°519**
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 2 469 m²
- **parcelle YD n°520**
Conservée par la CCVD (espace vert central)
Surface : 2 226 m²
- **parcelle YD n°521**
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 155 m²
- **parcelle YD n°522**
Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME
Surface : 1 m²
- **parcelle YD n°523**
Conservée par la CCVD
Surface : 3 065 m²
- **parcelle YD n°524**
Conservée par la CCVD (voirie interne de la zone)
Surface : 31 987 m²

3 – Tenements issus du Domaine Public Départemental

- parcelle YD n°525
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 236 m²
- parcelle YD n°526
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°527
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 4 m²

4 – Pour RAPPEL (divisions antérieures)

- parcelle YD n°502
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 9 m²
- parcelle YD n°503
Conservée par la CCVD
Surface : 16 m²
- parcelle YD n°507
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 10 m²
- parcelle YD n°508
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 15 m²
- parcelle YD n°510
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 4 m²
- parcelle YD n°511
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 76 m²
- parcelle YD n°512
A vendre ou vendu (terrain 9)
Surface : 2 406 m²

5 – Récapitulatif de surfaces à céder par la CCVD

Pour la Ville de LIVRON : 1 747 m² (parcelles 502 – 510 – 511 – 513 – 515 – 516 – 517)

Pour l'ETAT : 224 m² (parcelle 518)

Pour le DEPARTEMENT : 2 625 m² (parcelles 519 – 521 – 522)

6 – Récapitulatif de surfaces à céder par le DEPARTEMENT à la CCVD

S = 241 m² (parcelles 525 – 526 – 527)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

GéoVallées Géomètres-Experts D.P.L.G.

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines – 26400 CREST

Tel : 04.75.25.15.61

Bureaux Secondaires : 85 rue de Sétérée – 26150 DIE

Tel : 04.75.21.84.54

208 route de Marseille – 26200 MONTELIMAR

Tel : 04.75.98.15.35

courriel : geovallees@geometre-expert.fr

Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la **CONFLUENCE**

**** RECAPITULATIF des SURFACES ****

Concernant les dernières DIVISIONS effectuées en Septembre 2020

Département de la DROME

Commune de LIVRON sur Drôme

Cadastrée section YD

Parcelles divisées n°478 et 509, ainsi que 3 tènements issus du
Domaine Public Départemental

Dossier 103-2017

Etabli le 23 septembre 2020 par Pascal LACOUR

1 – Parcelle divisée YD n°478

→ parcelle YD n°513

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 12 m²

→ parcelle YD n°514

Conservée par la CCVD – à vendre (terrain 7)

Surface : 1 355 m²

2 - Parcelle divisée YD n°509

→ parcelle YD n°515

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 1 142 m²

→ parcelle YD n°516

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 283 m²

→ parcelle YD n°517

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 221 m²

→ parcelle YD n°518

Cession à l'ETAV

Surface : 224 m²

→ parcelle YD n°519

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 2 469 m²

→ parcelle YD n°520

Conservée par la CCVD (espace vert central)

Surface : 2 226 m²

→ parcelle YD n°521

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 155 m²

→ parcelle YD n°522

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 1 m²

→ parcelle YD n°523

Conservée par la CCVD

Surface : 3 065 m²

→ parcelle YD n°524

Conservée par la CCVD (voirie interne de la zone)

Surface : 31 987 m²

3 – Tènements issus du Domaine Public Départemental

- parcelle YD n°525
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 236 m²
- parcelle YD n°526
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°527
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 4 m²

4 – Pour RAPPEL (divisions antérieures)

- parcelle YD n°502
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 9 m²
- parcelle YD n°503
Conservée par la CCVD
Surface : 16 m²
- parcelle YD n°507
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 10 m²
- parcelle YD n°508
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 15 m²
- parcelle YD n°510
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 4 m²
- parcelle YD n°511
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 76 m²
- parcelle YD n°512
A vendre ou vendu (terrain 9)
Surface : 2 406 m²

5 – Récapitulatif de surfaces à céder par la CCVD

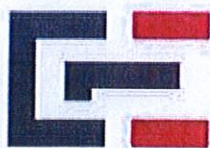
Pour la Ville de LIVRON : 1 747 m² (parcelles 502 – 510 – 511 – 513 – 515 – 516 – 517)

Pour l'ETAT : 224 m² (parcelle 518)

Pour le DEPARTEMENT : 2 625 m² (parcelles 519 – 521 – 522)

6 – Récapitulatif de surfaces à céder par le DEPARTEMENT à la CCVD

S = 241 m² (parcelles 525 – 526 – 527)



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

GéoVallées Géomètres-Experts D.P.L.G.

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines – 26400 CREST

Tel : 04.75.25.15.61

Bureaux Secondaires : 85 rue de Sétérée – 26150 DIE

Tel : 04.75.21.84.54

208 route de Marseille – 26200 MONTELIMAR

Tel : 04.75.98.15.35

courriel : geovallees@geometre-expert.fr

Parc d'Activités Economiques Intercommunal de la **CONFLUENCE**

**** RECAPITULATIF des SURFACES ****

Concernant les dernières DIVISIONS effectuées en Septembre 2020

Département de la DROME

Commune de LIVRON sur Drôme

Cadastrée section YD

**Parcelles divisées n°478 et 509, ainsi que 3 tènements issus du
Domaine Public Départemental**

Dossier 103-2017
Etabli le 23 septembre 2020 par Pascal LACOUR

1 – Parcelle divisée YD n°478

→ parcelle YD n°513

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 12 m²

→ parcelle YD n°514

Conservée par la CCVD – à vendre (terrain 7)

Surface : 1 355 m²

2 - Parcelle divisée YD n°509

→ parcelle YD n°515

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 1 142 m²

→ parcelle YD n°516

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 283 m²

→ parcelle YD n°517

Cession à la Ville de LIVRON

Surface : 221 m²

→ parcelle YD n°518

Cession à l'ETAT

Surface : 224 m²

→ parcelle YD n°519

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 2 469 m²

→ parcelle YD n°520

Conservée par la CCVD (espace vert central)

Surface : 2 226 m²

→ parcelle YD n°521

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 155 m²

→ parcelle YD n°522

Cession au DEPARTEMENT DE LA DROME

Surface : 1 m²

→ parcelle YD n°523

Conservée par la CCVD

Surface : 3 065 m²

→ parcelle YD n°524

Conservée par la CCVD (voirie interne de la zone)

Surface : 31 987 m²

3 – Tènements issus du Domaine Public Départemental

- parcelle YD n°525
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 236 m²
- parcelle YD n°526
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 1 m²
- parcelle YD n°527
Cession à la CCVD (espace vert central)
Surface : 4 m²

4 – Pour RAPPEL (divisions antérieures)

- parcelle YD n°502
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 9 m²
- parcelle YD n°503
Conservée par la CCVD
Surface : 16 m²
- parcelle YD n°507
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 10 m²
- parcelle YD n°508
A vendre ou vendu (terrain 6)
Surface : 15 m²
- parcelle YD n°510
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 4 m²
- parcelle YD n°511
Cession à la Ville de LIVRON
Surface : 76 m²
- parcelle YD n°512
A vendre ou vendu (terrain 9)
Surface : 2 406 m²

5 – Récapitulatif de surfaces à céder par la CCVD

Pour la Ville de LIVRON : 1 747 m² (parcelles 502 – 510 – 511 – 513 – 515 – 516 – 517)

Pour l'ETAT : 224 m² (parcelle 518)

Pour le DEPARTEMENT : 2 625 m² (parcelles 519 – 521 – 522)

6 – Récapitulatif de surfaces à céder par le DEPARTEMENT à la CCVD

S = 241 m² (parcelles 525 – 526 – 527)

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331

DELIBERATION

2 / 04-10-22 / B

Pour le lot n° 2, le groupement de commandes a décidé de lancer une procédure avec négociation (Articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique) ouverte à tous les candidats potentiels, avec publication d'un nouvel avis de marché au JOUE (annonce 2022/S140-399874 publiée le 22/07/22) et au BOAMP (annonce 2022_203 publiée le 22/07/22).

Une seule nouvelle offre a été déposée au titre de la procédure de négociation lancée par le groupement de commandes. Cette offre présentée par la SMACL est supérieure à sa précédente offre en termes financiers. Le candidat a toutefois indiqué qu'il n'était pas en mesure d'« ouvrir des négociations tarifaires ». Au regard de l'analyse des critères de sélection des offres, l'offre initiale de la SMACL est la seule offre recevable ; elle est donc déterminée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour le groupement de commandes.

Lot n° 3, deux offres ont été déposées. Elles étaient toutefois irrégulières, notamment en l'absence du mémoire technique. Le lot n° 3 a été déclaré infructueux pour ce motif (cf. article R 2124-4 du code).

Le groupement de commandes a conduit une procédure avec négociation uniquement avec les deux candidats ayant produit une offre irrégulière (groupement PILLIOT-GLISE et GROUPAMA).

Les deux nouvelles offres déposées par ces deux candidats sont régulières et conformes au règlement de consultation établi spécifiquement pour cette procédure avec négociation. Au regard de l'analyse des critères de sélection des offres, l'offre globale du groupement PILLIOT-GLISE est économiquement la plus avantageuse.

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le 29/09/22 pour l'attribution des lots 2 et 3.

Les marchés sont passés pour une durée totale de 5 ans.

La Commission d'appel d'offres du 29/09/22 a attribué les lots suivants :

N° et intitulé du lot	Nom du candidat	Taux en € HT	Prime annuelle en € TTC	Montant du marché sur 5 ans en € TTC
2 : Assurance dommages aux biens	SMACL	Livron : 0.64 Loriol : 1.15 CCVD : 1.34	Ensemble : 90 412,43 Livron : 21 803,75 Loriol : 40 927,35 CCVD : 27 681,33	Ensemble : 452 062,15 Livron : 109 018,75 € Loriol : 204 636,75€ CCVD : 138 406,65€
3 : Assurance flotte automobile	PILLIOT-GREAT LAKES INSURANCE SE	/	Ensemble : 60 914,6 Livron : 20 074,89 Loriol : 11 297,33 CCVD : 25 142,38€ + 4 400,00 (autoémission)	Ensemble : 304 573,00 Livron : 100 374,45 Loriol : 56 486,65 CCVD : 125 711,9 + 22 000 soit 147 711,90
MONTANT TOTAL TTC DU MARCHE				756 635,15

Après avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- Autorise le Président à signer le marché pour les lots 2 et 3 avec les entreprises suivantes (pour la part du groupement relative aux besoins de la CCVD) :

Lot n°2 à SMACL pour un montant de 138 406,65 € TTC pour toute la durée du marché (5 ans)

Lot n°3 à PILLIOT-GREAT LAKES INSURANCE SE pour un montant de 147 711,90€ TTC pour toute la durée du marché (5 ans)

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331

DELIBERATION

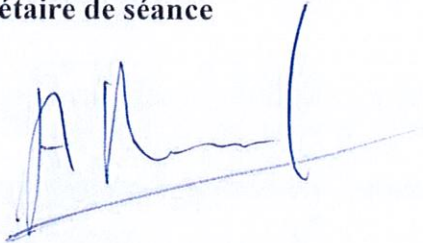
2 / 04-10-22 / B

Soit un montant total (hors lot1) pour toute la durée du marché (5 ans) :

- de 286 118,55€ TTC pour la CCVD
- de 209 393,2 €TTC pour Livron
- de 261 123,4 € TTC pour Lorient

Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance



**Le Président
Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 17 OCT. 2022

17 OCT. 2022



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

OUV9

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DECISION D'ATTRIBUTION¹**

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux dans le cadre de la passation des marchés publics.

Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME
Ecosite du Val de Drôme - 96, ronde des alisiers
26400 EURRE

Tél : 04 75 25 43 82
Fax : 04 75 25 44 96
Mail : ccvd@val-de-drome.com

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

Marché public de services d'assurances.
Groupement CCVD/LIVRON/LORIOI

C - Déroulement de la consultation

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue.)

■ **Publicité :**

(Indiquer la date, les références et l'organe de publication de chaque avis d'appel public à la concurrence.)

Le 29 Avril 2022, avis diffusé sur le profil acheteur AWS (marches-publics.info), et publié le 02 Mai 2022 (annonce n° S-PF-1098989), publié le 1^{er} Mai 2022 au BOAMP (Avis n° 22-61306 – Département 26), et le 04 Mai 2022 au JOUE (avis n° 2022/S 087-236716).

■ **Date et heures limites de réception des offres :** le 10/06/22 à 12 h 00

■ **Délai de validité des offres :** 4 mois.

■ **Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres :**
(Cocher la case correspondante.)

☐ Non OU ☒ Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du **30 Juin 2022 à 11 h 00**,
la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
SERRET Jean	Président de la CCVD et de la Commission	T
MOREL Loïc	Vice-Président de la CCVD	T
MARION Christine	Vice-Présidente de la CCVD	T
POURRET Gilbert	Conseiller Communautaire CCVD	T
ESTEOULLE René	Conseiller Communautaire CCVD	T
GRANGEON Solange	Conseillère Communautaire CCVD	T
RIBIERE Philippe	Conseiller Communautaire CCVD	S
MOULIN DAUVILLIER S Genevieve	Conseillère Communautaire CCVD	S

D2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
CATEL Pascal	Direction Départementale de la Protection des Populations de la Drôme
MAZEYRAT Véronique	Inspecteur divisionnaire – Trésorerie de Crest
BERNARD Evelyne	Mairie de LIVRON

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

Non ☐

Oui ☒

La commission d'appel d'offres
(Cocher la case correspondante.)

☒ peut

☐ ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres

(Indiquer les nom, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'appel d'offres.)

CORNUBERT Maryline, Adjoint Administratif.

F - Elimination des offres

F1 - Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile et protection juridique

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :0..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres
La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- ☐ demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

F2 - Lot n° 2 : Assurance dommages aux biens

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :1..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres
La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- ☒ élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
- ☐ demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

F3 - Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et auto-mission

■ Nombre de plis reçus

- dans les délais :2..... (nombre).
- hors délais :0..... (nombre).

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative à l'élimination des offres

La commission d'appel d'offres : (Cocher la case correspondante.)

- ☒ élimine les offres conformément à la proposition figurant au rapport d'analyse des offres ;
☐ demande un examen complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G - Classement des offres.

G1 - Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile et protection juridique

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ retient le classement des offres proposé ;
☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

G2 - Lot n° 2 : Assurance dommages aux biens

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ retient le classement des offres proposé ;
☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

G3 - Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et auto-mission

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ retient le classement des offres proposé ;
- ☐ demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

H - Décision d'attribution.

H1 - Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile et protection juridique

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - ☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

- ☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :

- Contre :
- Abstentions :

H2 - Lot n° 2 : Assurance dommages aux biens

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - ☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

H3 - Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et auto-mission

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ d'attribuer le marché public à l'attributaire proposé ;
 - ☐ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
 - ☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

☐ de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour :
- Contre :
- Abstentions :

I - Déclaration d'abandon de la procédure

I1 - Lot n° 1 : Assurance responsabilité civile et protection juridique

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- ☒ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

pas de candidature : marché de gré à gré. suite infructueuse

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ un appel d'offres ;
☒ un marché négocié ;
☐ une procédure adaptée ;
☐ un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
▪ Contre : 0
▪ Abstentions : 0

I2 - Lot n° 2 : Assurance dommages aux biens

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- ☒ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

pas de mémoire technique : offre irrégulière
infructueuse

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ un appel d'offres ;
☒ un marché négocié ;
☐ une procédure adaptée ;
☐ un dialogue compétitif.

■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
▪ Contre : 0
▪ Abstentions : 0

I3 - Lot n° 3 : Assurance flotte automobile et auto-mission

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et après examen des offres reçues, la commission d'appel d'offres décide d'abandonner la procédure :

- ☒ pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
☐ pour les motifs mentionnés ci-dessous :

pas de mémoire technique : offres irrégulières
infructueuse

et propose de mettre en œuvre la nouvelle procédure suivante
(Cocher la case correspondante.)

- ☐ un appel d'offres ;
☒ un marché négocié ;
☐ une procédure adaptée ;
☐ un dialogue compétitif.

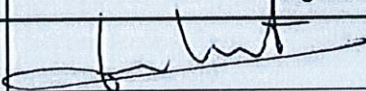
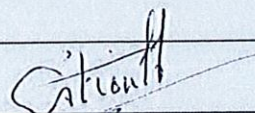
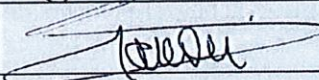
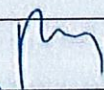
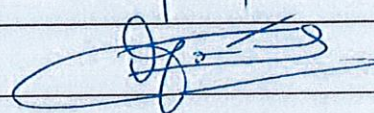
■ Résultat des votes

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

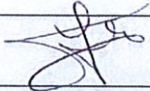
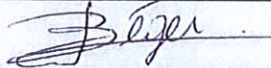
- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents.
Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
SERRET Jean	
MOREL Loïc	
POURRET Gilbert	
ESTEOULLE René	
MARION Christine	
GRANGON Solange	
RIBIERE Philippe	
MOULINS DAVID LIERS Genevieve	

Signature de présents en séance.

Nom et prénom	Signature
MAZEYRAT Véronique	
CATEL Pascal	
BERNARD Evelyne	
POULET Céline	C. Poulet
LEGER Bérengère	
POULET Céline	C. Poulet

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

Date de mise à jour : 01/04/2019.



PV COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 29/09/2022 DECISION SUR LES OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE
96 ronde des Alisiers
CS331
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Courriel : marchespublics@val-de-drome.com
Adresse internet : <https://www.valdedrome.com/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Jean SERRET

B - Objet de la consultation

Objet du marché

MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES Lot 2 Dommages aux biens

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Procédure avec négociation
Articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique

Suite au caractère irrégulier de la seule offre reçue (SMACL) lors d'un premier appel d'offres lancé le 29/04/22 (CAO du 30/06/22)

C - Déroulement de la consultation

Publicité

Journal	Date envoi	Numéro de parution	Date de publication
BOAMP Intégrale	19/07/2022	<u>2022 203</u>	22/07/2022
JOUE Intégrale	19/07/2022	<u>2022/S140-399874</u>	22/07/2022

Date et heure limites de réception des candidatures

jeudi 01 septembre 2022 à 12:00

Date et heure limites de réception des offres

mercredi 21 septembre 2022 à 12:00

Délai de validité des offres

120 jours

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 29/09/2022 09:00 la composition de la commission d'appel d'offres était la suivante :

Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Qualité	Présence
SERRET	Jean	Président de la CCVD	Présent
ESTEOULLE	René	Titulaire CAO	Présent
MOREL	Loïc	Titulaire CAO	Excusé
MARION	Christine	Titulaire CAO	Présente
GRANGEON	Solange	Titulaire CAO	Excusée
MOULINS-DAUVILLIERS	Geneviève	Suppléante CAO	Présente

Membres à voix consultative

Nom	Prénom	Qualité	Présence
CATEL	Pascal	Représentant du ministre chargé de la concurrence (DGCCRF)	Présent
MAZEYRAT	Véronique	Comptable Publique	Excusée
CABESOS	Sandrine	Directrice des Affaires juridiques CCVD	Présente
RENARD	Nadège	Chargée des marchés publics CCVD	Présente
BERNARD	Evelyne	Adjointe au Maire de Livron	Présente
LEGER	Bérengère	Responsable commande publique Mairie de Livron	Présente
POULET	Céline	Directrice des finances et de la commande publique Mairie de Lorient	Excusée

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Quorum

Le quorum est atteint. La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 1

Hors délais : 0

G - Classement des offres

Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	1	SMACL ASSURANCES 141 Avenue Salvador Allende 79000 NIORT	Conforme	92.0	Le candidat SMACL propose un prix supérieur par rapport au prix qu'il avait proposé lors de la procédure d'appel d'offres (voir son acte d'engagement du 9 juin 2022). Cette augmentation du prix n'est pas expliquée par la SMACL et apparaît substantielle puisque le taux pour la CCVD passe de 1,10 € HT à 1,34 € HT, soit une augmentation de 21,8 % entre ses deux offres. Pour Livron-sur-Drôme, le taux passe de 0,58 € HT à 0,64 € HT entre les deux offres, soit une augmentation de 10,3 %. Pour Lorient-sur-Drôme, le taux augmente de 0,01 € HT (1,15 € HT).

Décision sur les offres

SMACL ASSURANCES
141 Avenue Salvador Allende
79000 NIORT
83381722400029

Montant HT : 83 249,39 €

Prime totale HT Livron : 20 101.76€ - taux HT : 0.64€

Prime totale HT Lorient : 37 705.05€ - taux HT : 1.15€

Prime totale HT CCVD : 25 442.58 € - taux HT : 1.34€

Motifs du choix de l'offre retenue

Motivation : Seule offre reçue et impossibilité de négocier.

Observations : Une demande de précision sur leur offre a été adressée à la Smacl le 26/09/22 : "Votre offre financière déposée le 20/09/22 est supérieure à celle déposée le 10/06/2022 alors que le cahier des charges est resté inchangé. Auriez-vous une explication à nous donner sur cette augmentation de tarifs ? Une négociation est-elle envisageable concernant les tarifs ?"

Réponse de la Smacl le 27/09/22 : "Je fais suite à votre courrier du 26/09/2022 concernant une demande de précision relative à notre offre "Dommages aux biens" et notamment l'augmentation de tarif par rapport à celle déposée le 10/06/2022. Celle-ci est imputable à plusieurs éléments :

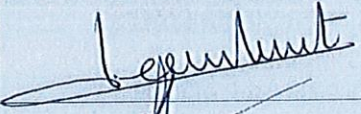
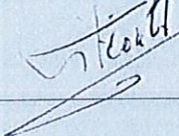
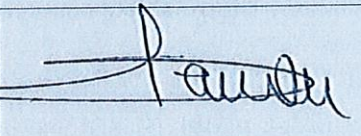
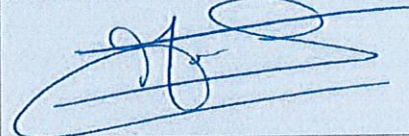
- la conjoncture du marché,
- l'évolution de notre politique tarifaire,
- l'augmentation de la mutualisation des risques climatiques,
- l'augmentation du coût des sinistres.

Dans ces conditions, il me sera impossible d'ouvrir des négociations tarifaires."

Consultation n° : 2022-FC5-0005Rlot2

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom	Prénom	Fonction	Signature
SERRET	Jean	Président de la CCVD	
ESTEOULLE	René	Titulaire CAO	
MOREL	Loïc	Titulaire CAO	
MARION	Christine	Titulaire CAO	
GRANGEON	Solange	Titulaire CAO	
MOULINS-DAUVILLIERS	Geneviève	Suppléante CAO	



PV COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 29/09/2022 DECISION SUR LES OFFRES

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Désignation du pouvoir adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIOVALLEE
96 ronde des Alisiers
CS331
26400 EURRE
Tél : 04 75 25 43 82
Courriel : marchespublics@val-de-drome.com
Adresse internet : <https://www.valdedrome.com/>
Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre

Jean SERRET

B - Objet de la consultation

Objet du marché

MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES - Lot 3 Flotte automobile

Attribution d'un marché unique.

Procédure de passation

Procédure avec négociation
Articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique

Suite au caractère irrégulier des seules offres reçues (Groupement PILLIOT-GLISE et GROUPAMA) lors d'un premier appel d'offres lancé le 29/04/22 (CAO du 30/06/22)

C - Déroulement de la consultation

Date et heure limites de réception des offres

mercredi 20 juillet 2022 à 12:00

Délai de validité des offres

120 jours

D - Composition de la commission d'appel d'offres

Lors de sa réunion en date du 29/09/2022 09:00 la composition de la commission d'appel d'offres était la suivante :

Membres à voix délibérative

Nom	Prénom	Qualité	Présence
SERRET	Jean	Président de la CCVD	Présent
ESTEOLLE	René	Titulaire CAO	Présent
MOREL	Loïc	Titulaire CAO	Excusé
MARION	Christine	Titulaire CAO	Présente
GRANGEON	Solange	Titulaire CAO	Excusée
MOULINS-DAUVILLIERS	Geneviève	Suppléante CAO	Présente

Membres à voix consultative

Nom	Prénom	Qualité	Présence
CATEL	Pascal	Représentant du ministre chargé de la concurrence (DGCCRF)	Présent
MAZEYRAT	Véronique	Comptable Publique	Excusée
CABESOS	Sandrine	Directrice des Affaires juridiques CCVD	Présente
RENARD	Nadège	Chargée des marchés publics CCVD	Présente
BERNARD	Evelyne	Adjointe au Maire de Livron	Présente
LEGER	Bérengère	Responsable commande publique Mairie de Livron	Présente
POULET	Céline	Directrice des finances et de la commande publique Mairie de Lorient	Excusée

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres

Quorum

Le quorum est atteint. La commission d'appel d'offres peut valablement délibérer.

F - Nombre de plis reçus

Dans les délais : 2

Hors délais : 0

G - Classement des offres

Classement des offres

Ordre	Dépôt(s)	Nom et adresse du candidat	Décision	Note	Observations
1	2	ASSURANCES PILLIOT / GREAT LAKES INSURANCE SE Rue DE WITTERNESSE BP 40002 62921 AIRE-SUR-LA-LYS CEDEX	Conforme	95.0	
2	1	GROUPAMA MEDITERRANEE Maison de l Agriculture - Bât. 2 Place Chaptal 34261 MONTPELLIER Cedex CEDEX 2	Conforme	78.69	

Décision sur les offres

ASSURANCES PILLIOT / GREAT LAKES INSURANCE SE
Rue DE WITTERNESSE
BP 40002
62921 AIRE-SUR-LA-LYS CEDEX

Montant HT : 54 082,19 € (offre totale avec les deux PSE)

Décomposition de l'offre retenue	Montant HT
Offre de base	51 052,27 €
1 Auto-mission CCAS Livron	-2 769,28 €
n° 2 Auto-mission commune Livron	-260,64 €

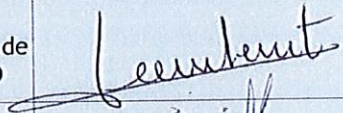
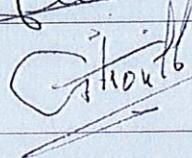
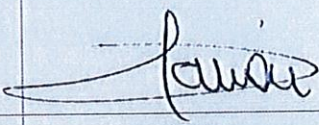
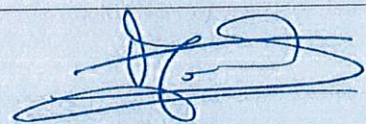
Motifs du choix de l'offre retenue

Motivation : Offre économiquement la plus avantageuse pour le groupement de commandes

Observations : montant global HT évalué pour la première année d'exécution du marché hors indexation

H - Observations des membres de la commission d'appel d'offres

I - Signature des membres de la commission d'appel d'offres

Nom	Prénom	Fonction	Signature
SERRET	Jean	Président de la CCVD	
ESTEOULLE	René	Titulaire CAO	
MOREL	Loïc	Titulaire CAO	
MARION	Christine	Titulaire CAO	
GRANGEON	Solange	Titulaire CAO	
MOULINS-DAUVILLIERS	Geneviève	Suppléante CAO	

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
05103 EURRE (27) 04 75 05 10 00

DELIBERATION

3/ 04-10-22 / B

Le 4 Octobre 2022

Le Bureau communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à Eurre sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Développement de la pratique du vélo / plan de financement et demande de subvention LEADER

Nombre de membres en exercice :	31	Quorum : 16
Membres présents :	20	Membres représentés : 3
Date de convocation :	20 septembre 2022	

PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MARJON C., MOULINS-DAUVILLIERS G., GRANGEON S.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., GAFFIOT F., GAGNIER G., MOREL L.,
BOUCHET JL., ESTEOLLE R., PATONNIER T., SAYN L., CHAGNON JM., CHAVE P., LOMBARD F., PEYRET JM.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES JACQUOT C., CHALEAT R.
MR CROZIER G.

5 ABSENTS EXCUSES :

MME VIALLO AL.
MRS FAYARD F., MACLIN B., VALLON C., RIBIERE P.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes du Val de Drôme a été lauréate en partenariat avec la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans de l'appel à projet « Vélo et Territoires ». Les subventions obtenues ont permis de financer des actions pour développer la pratique du vélo sur le territoire : schéma cyclable, achat de vélos électriques, cours de remise en selle, promotion du vélo (par des événements grand public), coup de pouce réparation vélo.

Des actions en faveur de la pratique du vélo perdurent en 2022 : bonus vélo (aide à l'achat), service de location 2 roues, poursuite du schéma cyclable ...

Certaines de ces actions sont éligibles au programme européen Leader : promotion du vélo par des événements grand public et signalétique de la Vélodrôme.

Les évènements grand public 2022 sont :

- La « semaine du vélo » organisée du 7 au 11 juin dernier avec des animations dans les communes d'Allex, Clionsclat et Livron, Mirmande, Saou et Suze et une fête du vélo le samedi à l'écosite du val de Drôme
- « Cyclistes, Brillez ! » organisée en fin d'année. C'est une campagne de sensibilisation des cyclistes sur la circulation à vélo la nuit de la FUB. La Communauté de communes du Val de Drôme souhaite à cette occasion organiser dans les communes des stands d'information et de distribution d'accessoires (éclairage, gilets jaunes, brassards fluos, écarteurs de danger, etc.).

La signalétique de la Vélodrôme sera revue et améliorée : remplacements des panneaux de signalisation, pose de nouveaux panneaux si nécessaire ou déplacements de panneaux mal situées. Une signalétique de rabattement sera également mise en place.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
02 44 00 51 000 / 02 44 00 51 000

DELIBERATION

3/ 04-10-22 / B

Elle permettra d'indiquer les villages alentours de la Vélodrôme ainsi que de signaler la Vélodrôme depuis les villages.

Cela fait suite à une étude dite « de jalonnement » financée par l'appel à projet Vélos et territoire et réalisée en 2021. Cette étude a répertorié tous les panneaux de signalétique de la Vélodrôme et a identifié les problèmes (panneaux manquants ou mal positionnés). Dans cette étude des propositions précises sont faites pour la mise en place d'une signalétique de rabattement.

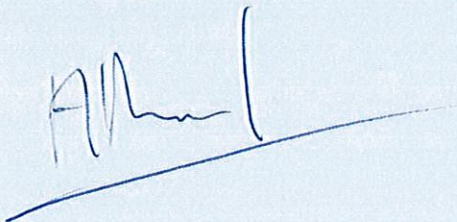
Le plan de financement des deux actions est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Promotion du vélo (semaine du vélo et évènements « cyclistes brillez »)	13 600 €	Financements européens (LEADER) sollicité	20 000 €
Signalétique Vélodrome	11 400 €	Autofinancement CCVD	5 000 €
Total	25 000€	Total	25 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- **approuve le plan de financement**
- **sollicite le co-financement du FEADER via le programme LEADER pour un montant de 20 000 € HT**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget en cours**
- **autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

Le Secrétaire de séance



**Le Président
Jean SERRET**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **17 OCT. 2022**

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331

DELIBERATION

4/ 04-10-22 / B

Le 4 Octobre 2022

Le Bureau communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à Eurre sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : mutualisation – secrétariat de mairie –service permanent pour Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne

Nombre de membres en exercice : 31
Membres présents : 20

Quorum : 16
Membres représentés : 3

Date de convocation : 20 septembre 2022

PRÉSENTS :

MMES MANTONNIER N., MARION C., MOULINS-DAUVILLIERS G., GRANGEON S.
MRS SERRET J., ARNAUD R., AURIAS C., BOUVIER JM., CAILLET C., GAFFIOT F., GAGNIER G., MOREL L.,
BOUCHET JL., ESTEOLLE R., PATONNIER T., SAYN L., CHAGNON JM., CHAVE P., LOMBARD F., PEYRET JM.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES JACQUOT C., CHALEAT R.
MR CROZIER G.

5 ABSENTS EXCUSES :

MME VIALLOIN AL.
MRS FAYARD F., MACLIN B., VALLON C., RIBIERE P.

A été désigné secrétaire de séance : Monsieur Robert Arnaud

Monsieur le Président rappelle que, depuis 2015, la CCVD propose aux communes, dans le cadre de la mutualisation, la mise à disposition de secrétaires intervenant de façon permanente. Ce service a été créé pour répondre aux demandes de communes qui avaient des difficultés de recrutement.

Depuis 2016, l'organisation des services mutualisés est définie par une convention cadre de mutualisation de services. Elle permet à la communauté de communes et aux communes de recourir à des services mutualisés ; de mettre en commun des services et des moyens. Elle fixe le cadre de la mutualisation avec ses principes d'organisation et de remboursement des frais.

Pour le secrétariat permanent, la CCVD assure le recrutement et la gestion des emplois. Les communes remboursent le salaire et les charges sociales au réel, les formations, les frais de gestion 5 % (gestion de la paye, des congés, de la carrière), les frais de déplacement au réel.

Depuis mai 2022, 14 communes bénéficient de ce service assuré par 9 agents : Autichamp, Beaufort sur Gervanne, Cobonne, Chabrillan, Cliousclat, Eygluy-Escoulin, Félines sur Rimandoule, Gigors et Lozeron, Grâne, le Poët-Célard, Mornans, Omblèze, Plan de Baix et Suze.

Fin 2021, début 2022, les communes de Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne ont sollicité la communauté de communes pour bénéficier du service permanent de secrétariat de mairie à raison de :

- 15 heures hebdomadaires pour la mairie de Francillon sur Roubion,
- 16 heures hebdomadaires pour la mairie de Montclar sur Gervanne.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331

DELIBERATION

4/ 04-10-22 / B

Pour Francillon sur Roubion, la demande fait suite au départ à la retraite de la secrétaire.
Pour Montclar sur Gervanne, la secrétaire a quitté son poste pour une autre mairie.

La CCVD peut répondre favorablement à ces demandes. Un agent recruté pour 31 heures hebdomadaires peut assurer ces missions.

Pour acter cette décision, il s'avère nécessaire de modifier l'annexe n°4 de la convention-cadre de mutualisation correspondant au fonctionnement du secrétariat de mairie permanent.

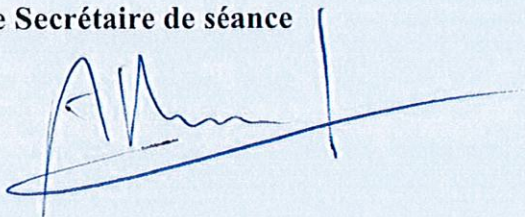
16 communes bénéficieront alors du service de secrétariat de mairie permanent assuré par 10 agents.

Monsieur le Président propose le projet de modification de l'annexe n°4 au Bureau Communautaire

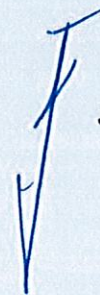
Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :

- approuve la mise en place des missions de secrétariat permanent pour les communes de Francillon sur Roubion et Montclar sur Gervanne suivant les modalités et les temps hebdomadaires proposées ci-dessus
- approuve la modification de l'annexe 4 - secrétariat de mairie permanent — de la convention cadre de mutualisation des services qui intègre ces missions
- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Secrétaire de séance



**Le Président
Jean SERRET**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : **17 OCT. 2022**

Annexe 4 – dispositions spécifiques

Secrétariat de mairie permanent

4/04-10-22/B

Les agents affectés aux missions de secrétariat de mairie permanent sont des agents de la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée recrutés au sein d'un service commun.

Temps de travail et communes concernées

A partir d'octobre 2022, 10 agents sont concernés : 8 adjoints administratifs (6 titulaires, 2 contractuels) dont 2 adjoints principaux et 2 rédacteurs titulaires pour 7,63 équivalents temps plein.

Les communes bénéficiaires sont :

- **Autichamp**, pour 14h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Beaufort**, pour 26h par semaine assurées par 1 rédacteur
- **Chabrillan**, 41h par semaine assurées par 1 adjoint administratif et 1 adjoint principal (13h et 28h par semaine)
- **Cliusclat**, 28h par semaine assurées par 1 rédacteur
- **Cobonne**, pour 15h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Eygluy-Escoulin**, pour 11h par semaine assurées par 1 adjoint principal
- **Félines sur Rimandoule**, pour 9h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Francillon sur Roubion**, pour 15h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Gigors et Lozeron**, pour 16h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Grâne**, pour 7h par semaine assurées par 1 adjoint principal
- **le Poët-Célar**, pour 14h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Montclar sur Gervanne**, pour 16h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Mornans**, pour 8h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Ombèze**, pour 10h15 par semaine assurées par 1 rédacteur
- **Plan de Baix**, pour 21h par semaine assurées par 1 adjoint administratif
- **Suze**, pour 17h par semaine assurées par 1 adjoint principal

Les horaires et l'organisation des semaines sont fixés par la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée en accord avec la commune. **Les changements d'horaires sont notifiés par courrier à la commune qui donne son accord écrit.**

Le temps de travail (baisse ou augmentation) peut être revu à la demande d'une commune sur demande écrite. La modification temps de travail amène une modification de la présente annexe et de la facturation. **Elle doit être délibérée par la communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée et la commune concernée.**

Les missions du service

Les agents assurent le secrétariat de mairie des communes demandeuses de façon permanente.

Les missions peuvent concerner toutes les tâches de secrétariat des mairies.

Les missions dans chaque commune sont définies avec le ou la Maire de la commune et jointe à la présente annexe.



